

# **FCP MAGHREBIA MODERE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2015 et les notes aux états financiers.

### ***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 5 834 798 DT et une valeur liquidative égale à 1<sup>D</sup>,986 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Vérifications spécifiques***

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 25 mars 2016

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**  
**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

## BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2015  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>AC 1-Portefeuille-titres</b>		<b>4 659 526,526</b>	<b>4 145 244,444</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	2 992 625,835	2 668 778,829
b-Obligations et valeurs assimilées	2	1 666 900,691	1 476 465,615
<b>AC 2 -Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>1 188 860,885</b>	<b>1 050 458,449</b>
a-Disponibilités	3	1 188 860,885	1 050 458,449
<b>AC3-Créances d'exploitation</b>	4	<b>8 949,502</b>	<b>9 432,456</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 857 336,913</b>	<b>5 205 135,349</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>P A 1 –Opérateurs créditeurs</b>	5	<b>14 102,886</b>	<b>9 570,701</b>
<b>P A 2 -Autres créditeurs divers</b>	6	<b>8 436,347</b>	<b>6 650,929</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>22 539,233</b>	<b>16 221,630</b>
<b>CP 1-Capital</b>	7	<b>5 705 112,243</b>	<b>5 077 131,061</b>
<b>CP 2- Sommes distribuables</b>		<b>129 685,437</b>	<b>111 782,658</b>
a-Sommes distribuables de l'exercice	8	129 685,437	111 782,658
<b>ACTIF NET</b>		<b>5 834 797,680</b>	<b>5 188 913,719</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>5 857 336,913</b>	<b>5 205 135,349</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014
<b>PR 1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>9</b>	<b>179 409,906</b>	<b>155 274,991</b>
a-Dividendes		99 514,555	90 679,720
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		79 895,351	64 595,271
<b>PR 2- Revenus des Placements monétaires</b>	<b>10</b>	<b>36 848,370</b>	<b>31 879,414</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>216 258,276</b>	<b>187 154,405</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>11</b>	<b>- 85 620,144</b>	<b>- 72 833,044</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>130 638,132</b>	<b>114 321,361</b>
<b>PR 3- Autres produits d'exploitation</b>		<b>0,001</b>	<b>-</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>12</b>	<b>- 12 761,800</b>	<b>- 8 582,908</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>117 876,333</b>	<b>105 738,453</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>11 809,104</b>	<b>6 044,205</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>129 685,437</b>	<b>111 782,658</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)</b>		<b>- 11 809,104</b>	<b>- 6 044,205</b>
<b>Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		<b>-215 901,069</b>	<b>339 073,145</b>
<b>Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>		<b>- 27 680,410</b>	<b>- 13 434,595</b>
<b>Frais de négociation des titres</b>		<b>- 2 912,173</b>	<b>- 2 757,672</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>- 128 617,319</b>	<b>428 619,331</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01/01/2015 au 31/12/2015**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>- 128 617,319</b>	<b>428 619,331</b>
a-Résultat d'exploitation	117 876,333	105 738,453
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 215 901,069	339 073,145
c-Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 27 680,410	- 13 434,595
d-Frais de négociation de titres	- 2 912,173	- 2 757,672
<b><u>AN 2 - Distribution de dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>AN 3 -Transactions sur le capital</u></b>	<b>774 501,280</b>	<b>440 871,593</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>1 470 579,907</b>	<b>495 380,215</b>
Capital	715 292,623	258 430,542
Régularisation des sommes non distribuables	684 259,094	221 076,576
Régularisation des sommes distribuables	71 028,190	15 873,097
Droits d'entrée	-	-
<b>b-Rachats</b>	<b>- 696 078,627</b>	<b>- 54 508,622</b>
Capital	- 333 340,638	- 28 377,091
Régularisation des sommes non distribuables	- 334 147,348	- 24 341,244
Régularisation des sommes distribuables	- 28 590,641	- 1 790,287
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b>645 883,961</b>	<b>869 490,924</b>
<b><u>AN 4- Actif net</u></b>		
a- en début d'exercice	5 188 913,719	4 319 422,795
b- en fin d'exercice	5 834 797,680	5 188 913,719
<b><u>AN 5 -Nombre de parts</u></b>		
a- en début d'exercice	2 556 482,486	2 326 429,035
b- en fin d'exercice	2 938 434,471	2 556 482,486
<b><u>VALEUR LIQUIDATIVE</u></b>	<b>1,986</b>	<b>2,030</b>
<b><u>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b>-2,17%</b>	<b>9,32%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Au 31 Décembre 2015**

### **I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA MODERE :**

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de catégorie mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA MODERE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

## **2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

## **3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

## **4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

## **5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

## **5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de bons de trésor assimilables et des emprunts obligataires émis par les sociétés. Ils sont évalués depuis le 31/12/2014 à leur coût d'acquisition majoré de la quote-part de la décote ou de la surcote calculée sur la durée du placement.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition

## **5.4. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



## II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Actions et Droits rattachés</b>	<b>Nombre des titres</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>% de L'Actif Net</b>
ADWYA	16 342	67 555,780	103 314,124	1,77%
AMEN BANK	3 740	101 215,600	87 403,800	1,50%
ARTES	25 837	173 113,194	155 693,762	2,67%
ASSAD	9 087	72 025,873	47 970,273	0,82%
ATB	17 452	83 963,923	73 246,044	1,26%
ATTIJARI BANK	5 568	98 199,741	133 793,472	2,29%
ATTIJARI LEASING	347	11 357,388	7 514,285	0,13%
BIAT	1 924	134 294,000	142 805,052	2,45%
BT	17 340	136 401,344	156 060,000	2,67%
CARTHAGE CEMENT	22 420	46 182,498	29 885,860	0,51%
CEREALIS (AA)	4 469	27 396,420	16 892,820	0,29%
CIL	782	13 603,113	11 451,608	0,20%
CITY CARS	8 901	108 523,810	118 410,003	2,03%
DELICE HOLDING	3 077	44 856,150	40 822,559	0,70%
ENNAKL AUTOMOBILES	12 050	120 445,852	140 840,400	2,41%
ESSOUKNA	11 864	70 303,698	46 198,416	0,79%
EURO-CYCLES	3 871	56 985,230	132 144,327	2,26%
MONOPRIX	15 072	235 384,317	211 083,360	3,62%
NEW BODY LINE (AA)	1 336	10 546,270	9 934,496	0,17%
ONE TECH HOLDING (AA)	20 048	130 484,250	140 135,520	2,40%
PGH	22 699	134 011,156	110 771,120	1,90%
SAH	11 951	106 447,480	115 972,504	1,99%
SFBT	18 189	169 051,311	406 524,150	6,97%
SIMPAR	4 237	121 304,767	140 363,336	2,41%
SPDIT	4 207	32 448,496	57 286,719	0,98%
TELNET HOLDING	6 202	34 077,902	21 068,194	0,36%
TL	2 295	48 470,930	39 072,375	0,67%
TPR	18 310	79 388,946	57 182,130	0,98%
TUNINVEST	250	1 562,500	2 767,750	0,05%
TUNIS RE	3 180	25 765,431	28 461,000	0,49%
UIB	8 586	111 159,562	134 937,576	2,31%
ADWYA DA 1/12 31122015	16 342	5 637,990	7 844,160	0,13%
<b>TOTAL 1</b>		<b>2 612 164,922</b>	<b>2 927 851,195</b>	<b>50,18%</b>
<b>Titres SICAV</b>	<b>Nombre des titres</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>% de L'Actif net</b>
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	228	23 342,206	23 376,156	0,40%
SICAV BH OBLIGATAIRE	130	13 330,934	13 372,450	0,23%
TUNISO EMIRATIE SICAV	269	27 659,088	28 026,034	0,48%
<b>TOTAL 2</b>		<b>64 332,228</b>	<b>64 774,640</b>	<b>1,11%</b>
<b>TOTAL 1+2</b>		<b>2 676 497,150</b>	<b>2 992 625,835</b>	<b>51,29%</b>

## 2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

OBLIGATIONS	Nombre des titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de L'Actif net
<b>Emprunts des sociétés</b>				
AIL 2014-1	350	28 000,000	28 688,035	0,49%
ATL 2013-1	1 500	150 000,000	155 662,951	2,67%
ATL 2014-3	900	90 000,000	95 015,934	1,63%
ATTIJARI BANK 2010	600	25 713,600	26 791,831	0,46%
ATTIJARI LEASING 2012-2	1 000	57 145,000	57 256,917	0,98%
BTK 2012-1	1 400	80 003,000	80 520,789	1,38%
CIL 2012/1	750	30 000,000	31 089,836	0,53%
CIL 2012-2	1 000	60 000,000	62 666,959	1,07%
CIL 2014/1	1 000	80 000,000	82 140,328	1,41%
EMPRUNT SUBORDONNE BTK 2014-1	350	35 000,000	35 096,890	0,60%
EMPRUNT SUBORDONNE HL 2015-1	1 500	150 000,000	150 960,787	2,59%
EMPRUNT SUBORDONNE TL 2013	1 500	90 000,000	93 360,000	1,60%
HL 2014-1	1 500	150 000,000	151 611,147	2,61%
TUNISIE LEASING 2014-2	500	50 000,000	50 144,918	0,86%
TUNISIE LEASING 2015-1	1 000	100 000,000	103 963,606	1,78%
TUNISIE LEASING 2015-2	1 150	115 000,000	115 000,000	1,97%
UIB 2009-1	500	35 000,000	35 756,344	0,61%
INTERETS INTERCALAIRES TUNISIE LEASING 2015-2	1	1 285,738	58,443	0,00%
<b>TOTAL 1</b>		<b>1 327 147,338</b>	<b>1 355 785,715</b>	<b>23,24%</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>Nombre des titres</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>% de L'Actif net</b>
BTA 5.5% MARS 2019	100	102 300,000	104 399,072	1,79%
BTA 5.6% AOÛT 2022	180	176 496,000	181 098,244	3,10%
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	25	24 814,750	25 617,660	0,44%
<b>TOTAL 2</b>		<b>303 610,750</b>	<b>311 114,976</b>	<b>5,33%</b>
<b>TOTAL 1+2</b>		<b>1 630 758,088</b>	<b>1 666 900,691</b>	<b>28,57%</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2015 à 4 305 969,500 DT contre 3 578 519,366 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 727 450,134 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Actions	904 547,344
Titres OPCVM	2 514,164
Emprunts des sociétés	415 000,000
Emprunts d'Etat	-
<b>Total</b>	<b>1 322 061,508</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

<b>Sorties</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Remboursement</b>	<b>Plus ou moins values réalisées</b>
Actions	366 399,274	339 575,364	-	-26 823,910
Titres OPCVM	-	-	-	-
Emprunts des sociétés	177 355,600		177 355,600	-
Emprunts d'Etat	50 856,500		50 000,000	-856,500
<b>Total</b>	<b>594 611,374</b>	<b>339 575,364</b>	<b>227 355,600</b>	<b>-27 680,410</b>

### 3. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2015 à 1 188 860,885 DT, soit 20,38 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 8 949,502 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 22 539,233 DT le taux d'emploi en liquidités est ramené à 20,14 % de l'actif net.

### 4. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 8 949,502 DT contre 9 432,456 DT au 31/12/2014 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

### 5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 14 102,886 DT contre 9 570,701 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Gestionnaire	7 196,118	6 378,545
Dépositaire	6 906,768	3 192,156
<b>TOTAL</b>	<b>14 102,886</b>	<b>9 570,701</b>

## 6. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 8 436,347 DT contre 6 650,929 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Conseil du marché financier (CMF)	555,813	492,680
CAC	5 569,740	4 275,238
Publication	200,980	49,434
ETAT	2 109,814	1 833,577
<b>TOTAL</b>	<b>8 436,347</b>	<b>6 650,929</b>

## 7. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

### Capital au 31/12/2014

Montant	5 077 131,061
Nombre de titres	2 556 482,486
Nombre de porteurs de parts	6

### Souscriptions réalisées

Montant	715 292,623
Nombre de titres émis	715 292,623

### Rachats effectués

Montant	333 340,638
Nombre de titres rachetés	333 340,638

### Capital au 31-12-2015

Montant <sup>(2)</sup>	5 459 083,046
Nombre de titres <sup>(1)</sup>	2 938 434,471
Nombre de porteurs de parts	6

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 5 705 112,243 DT.

<b>(2)</b>	<b>5 459 083,046</b>
Résultat 2014 capitalisé	111 782,658
Régularisation du résultat 2014 capitalisé	30 628,445
Variation des différences d'estimation	-215 901,069
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-27 680,410
Régularisation des sommes non distribuables	350 111,746
Frais de négociation de titres	-2 912,173
<b>Capital au 31/12/2015</b>	<b>5 705 112,243</b>

#### **8. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2015 un montant de 129 685,437 DT contre 111 782,658 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Résultat distribuable	117 876,333	105 738,453
Régularisations	11 809,104	6 044,205
<b>TOTAL</b>	<b>129 685,437</b>	<b>111 782,658</b>

#### **9. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2015 un montant de 179 409,906 DT contre 155 274,991 DT au 31/12/2014 et se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	96 932,434	87 180,920
des titres OPCVM	2 582,121	3 498,800
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Intérêts BTA	14 113,193	18 254,469
Intérêts obligations de sociétés	65 782,158	46 340,802
<b>TOTAL</b>	<b>179 409,906</b>	<b>155 274,991</b>

## 10. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 36 848,370 DT contre 31 879,414 DT au 31/12/2014 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

## 11. CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2015 à 85 620,144 DT, contre 72 833,044 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Rémunération du gestionnaire	71 330,189	60 607,699
Rémunération du dépositaire	14 289,955	12 225,345
<b>TOTAL</b>	<b>85 620,144</b>	<b>72 833,044</b>

## 12. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 12 761,800 DT, contre 8 582,908 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Redevance CMF	5 509,458	4 681,296
Honoraires CAC	6 890,345	3 719,371
Publicité et publication	351,546	100,010
Commissions bancaires	3,297	74,363
Impôts et taxes	7,000	7,868
Pertes exceptionnelles	0,154	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 761,800</b>	<b>8 582,908</b>

### III. AUTRES INFORMATIONS :

#### 1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

<b>Données par part</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Revenus des placements	0,074	0,073	0,067	0,052
Charges de gestion des placements	-0,029	-0,028	-0,029	-0,027
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,044</b>	<b>0,045</b>	<b>0,038</b>	<b>0,025</b>
Autres charges	-0,004	-0,003	-0,004	-0,004
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,040</b>	<b>0,041</b>	<b>0,034</b>	<b>0,021</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,004	0,002	0,000	0,003
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,044</b>	<b>0,044</b>	<b>0,034</b>	<b>0,023</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,074	0,133	-0,055	0,004
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,009	-0,005	-0,022	0,006
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,084</b>	<b>0,126</b>	<b>-0,077</b>	<b>0,010</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-0,040</b>	<b>0,168</b>	<b>-0,043</b>	<b>0,031</b>
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,084</b>	<b>0,126</b>	<b>-0,077</b>	<b>0,010</b>
Régularisation du résultat non distribuable *	-0,005	0,004	0,008	0,008
<b>Sommes non distribuables *</b>	<b>-0,089</b>	<b>0,130</b>	<b>-0,069</b>	<b>0,018</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1,986</b>	<b>2,030</b>	<b>1,857</b>	<b>1,899</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,56%	1,56%	1,56%	1,55%
autres charges / actif net moyen	0,23%	0,18%	0,23%	0,25%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,36%	2,27%	1,87%	1,18%

L'actif net moyen étant arrêté à 5 494 086,557 DT.

\* Les données des exercices précédents ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

## **2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :**

### **2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE :**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

### **2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE :**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.